

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 25/06/2024

INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS FESTIFS A CARACTÈRE MUSICAL DU VENDREDI 28 JUIN 2024 12H AU LUNDI 1^{er} JUILLET 2024 12H00

Au regard des risques de troubles graves à l'ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques que présenterait le déroulement de ce type de rassemblement, associé au fait que l'organisation d'une manifestation non déclarée est un délit, le préfet de la Loire-Atlantique, interdit par arrêté préfectoral :

- Tout rassemblement de type rave party, free-party ou teknival sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique, **du vendredi 28 juin 2024 à 12h au lundi 1^{er} juillet 2024 à 12h**
- La circulation des véhicules à moteur transportant du matériel de sonorisation en liaison avec les manifestations festives pré-citées est également interdite, durant cette période et dans tout le département.

Le non-respect de ces mesures est passible des sanctions prévues par le code pénal, notamment de la confiscation du matériel saisi.

[Retrouvez l'arrêté sur le site internet de la préfecture.](#)

**Préfecture de Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle**